

Élections européennes 2019 : comment voter à Saint-Herblain ?

Publié le 29.04.2019

Le dimanche 26 mai 2019 se tiendra en France le scrutin visant à renouveler le siège des députés européens. Petit tour d'horizon des questions pratiques autour du vote et des spécificités de cette élection.

En France, plusieurs millions de citoyens **sont attendus le 26 mai dans les bureaux de vote de métropole** (le 25 mai en outre-mer), afin de choisir les **79 députés qui les représenteront parmi les 705 eurodéputés du Parlement européen** pour les cinq prochaines années. Élus au suffrage universel direct à un tour, ces eurodéputés voteront ensuite les lois s'appliquant à l'ensemble des pays de l'Union européenne.

39 bureaux de vote à Saint-Herblain

À Saint-Herblain, les **39 bureaux de vote seront ouverts dimanche 26 mai, de 8 h à 20 h**. Pour pouvoir voter, il faut se présenter muni d'une pièce d'identité et idéalement de sa carte d'électeur (celle-ci n'est pas obligatoire mais recommandée pour faciliter les opérations de vote) :

- carte d'identité ou passeport, valide ou périmé depuis moins de cinq ans ;
- permis de conduire ;
- carte vitale avec photo.

D'autres titres d'identité peuvent être présentés et sont listés dans [l'arrêté ministériel du 16 novembre 2018 pris en applications de l'article R.60 du code électoral](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037627369) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037627369>) 1.

Attention, en raison de travaux, les bureaux de vote n°17 et n°30 du groupe scolaire Jacqueline-Auriol sont déplacés au groupe scolaire Stéphane-Hessel, rue Alfred-Corlay. Par ailleurs, l'accès au bureau de vote n° 13 du groupe scolaire Nelson Mandela pourra se faire depuis la rue du Zambèze.

Et le vote par procuration ?

Si vous êtes absent le jour de l'élection, pas de panique, **pensez au vote par procuration !** Pour cela, rien de plus simple : il suffit de se rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal d'instance (de son domicile ou de son lieu de travail), muni d'une carte d'identité, ainsi que des coordonnées et dates de naissance du mandataire choisi. **Vous devrez alors désigner votre mandataire** - la personne qui sera chargée de voter en votre nom - via un formulaire spécifique à retrouver sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>) . Celle-ci doit nécessairement être inscrite sur les listes électorales à Saint-Herblain, mais pas forcément dans le même bureau de vote que le vôtre.

Une fois établie la procuration, le mandataire n'aura plus qu'à se rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection et présenter sa pièce d'identité pour voter en votre nom.

Une procuration peut être établie à tout moment jusqu'au jour du scrutin. Il est toutefois conseillé de le faire en amont, le temps que l'administration puisse traiter la demande.

Devenir Assesseur OU participer au dépouillement

Un bureau de vote est composé d'un président et au moins deux assesseurs et un secrétaire. **Si vous souhaitez devenir assesseur bénévole le dimanche 26 mai**, vous pouvez contacter la Direction du secrétariat général et des affaires juridiques de la Mairie au 02 28 25 23 37 ou par mail : secretariat.general@saint-herblain.fr

Vous pouvez également participer au dépouillement des votes en qualité de scrutateur en le précisant au moment de votre vote et en vous présentant dans votre bureau de vote à la clôture du scrutin, à 20h00 (durée variable de 30mn à 1h).

Le Parlement européen, à quoi sert-il ?

Responsable de la législation et en charge du budget avec le Conseil de l'Union, le Parlement a également **un rôle de contrôle et de surveillance du fonctionnement démocratique des institutions européennes et nationales**. Il se prononce également sur les accords internationaux et les élargissements de l'Union européenne à d'autres pays.

Quels changements pour les électeurs en France ?

Changement majeur cette année pour les électeurs inscrits en France : **la circonscription unique**, qui était déjà en vigueur avant les élections de 2004 et 2009, est rétablie. Depuis 2003, le territoire était découpé en 8 circonscriptions régionales : 7 pour la métropole, 1 pour l'outre-mer.

Chaque citoyen votera donc pour une liste de candidats. Les députés européens sont élus au scrutin proportionnel, c'est-à-dire que chaque liste bénéficiera d'un nombre de sièges **proportionnel au nombre de voix qu'elle aura reçues, à condition toutefois d'obtenir au moins 5% des suffrages**. À noter que 79 députés français siègeront au Parlement à la suite de ces élections, contre 74 auparavant. Autre précision : les majeurs en tutelle qui étaient privés de leur droit de vote par une décision de justice, recouvrent ce droit (loi du 23 mars 2019). Pour pouvoir voter aux Européennes, ils doivent s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 16 mai prochain.

Liens utiles

- [Trouvez-votre bureau de vote \(https://nantesmetropole.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1aa451bd65fe4223 \)](https://nantesmetropole.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1aa451bd65fe4223)
- [Interrogez votre situation électorale \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

En savoir plus

[Inscription sur listes électorales \(/Services-et-demarches/Formalites-administratives/Elections/Inscription-sur-listes-electorales\)](#)

L'inscription sur listes électorales est nécessaire pour voter aux différentes élections.

[Formalités autour du vote \(/Services-et-demarches/Formalites-administratives/Elections/Formalites-autour-du-vote\)](#)

Tout savoir pour voter par procuration, devenir assesseur-e, assister à la commission de contrôle, situer son bureau de vote, vérifier son inscription sur les listes électorales.

